

Communiqué de presse

DÉCISION CONCERNANT LA PÉTITION DES PÈLERINS POUR VISITER GRATUITEMENT L'ABBATALE DE PAYERNE

Payerne, le 25 septembre 2023

Suite à la dépose d'une pétition par un groupe de pèlerins demandant l'entrée gratuite pour la visite de l'Abbatiale, l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) s'est réunie et a pris la décision de ne pas accorder de gratuité spécifique pour les pèlerins. Ce communiqué de presse vise à clarifier la politique tarifaire du site de l'Abbatiale de Payerne.

Un groupe de pèlerins représenté par Olivier Cajoux a déposé à l'accueil de l'Abbatiale en date du 17 juin 2023 une pétition titrée ainsi : « Permettre aux pèlerins de visiter gratuitement l'Abbatiale de Payerne ».

Après étude approfondie de la question, l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) maintient sa tarification sans octroyer de gratuité aux pèlerins.

POUR LA VISITE DE L'ABBATALE

Un parcours de découverte novateur

Le choix de ne pas octroyer de gratuité spécifique au groupe des pèlerins est en premier lieu dicté par le fait que l'Abbatiale est aujourd'hui avant tout un musée et que la taxe d'entrée permet de découvrir l'histoire passionnante de cet édifice millénaire. Il est donc normal que chaque visiteur paie son billet pour sa visite, pèlerin ou non. Ce n'est donc pas l'entrée dans une église mais bien le contenu historique présenté de façon ludique qui justifie la taxe d'entrée. Et si bon nombre d'églises le long du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle sont libres d'accès, pour autant qu'elles soient ouvertes, le visiteur en ressort sans plus d'informations historiques et artistiques.

Pour rappel, le parcours de découverte de l'Abbatiale, quant à lui, offre une visite audioguidée d'une vingtaine de points d'intérêt et a récemment reçu une mention spéciale dans le cadre des European Museum of the Year Awards (EMYA). La durée de la visite est d'environ 1h30 et peut s'étendre davantage pour les passionné-e-s qui écoutent les commentaires supplémentaires de l'audioguide.

Un travail de restauration de longue haleine

En s'acquittant de la taxe d'entrée au site, les visiteurs de l'Abbatiale participent également à l'effort collectif pour la conservation et la restauration d'un tel bâtiment. En effet, afin que l'édifice soit préservé pour les générations futures, il a fait l'objet d'une importante conservation et restauration entre 2010 et 2020, aussi bien en ce qui concerne sa statique que ses



**ABBATALE
DE PAYERNE**

MONUMENT NATIONAL. POUR TOUS

façades. Des tirants verticaux ont été mis en place dans les piliers pour garantir son équilibre et ses façades ont été nettoyées et protégées par un glacis de chaux. De plus, ses peintures murales ont été nettoyées et consolidées. L'entretien d'un tel monument pour la postérité n'est pas sans frais et les amoureux du patrimoine comprendront la nécessité financière pour sa préservation.

POUR UNE ENTRÉE GRATUITE À L'ABBATALE

Des gratuités possibles

Au vu de la fonction muséale de l'Abbatale, les gratuités pratiquées par l'ASAP sont directement en lien avec ce secteur d'activité. En effet, la gratuité est accordée aux détenteurs des cartes AMS (Association des musées suisses) et ICOM (International Council of Museums), soit les professionnels des musées.

Elle est aussi offerte aux visiteurs détenteurs du Passeport Musée Suisse (PMS), cofondé par l'AMS. Les détenteurs de la carte Raiffeisen, selon leur contrat avec la banque, peuvent également bénéficier d'une entrée gratuite car le Passeport Musée Suisse leur est offert dans le cadre de leur partenariat bancaire.

Pour la dizaine de signataires payernois, nous rappelons que les citoyens payernois ont, depuis le 1^{er} mars 2023, la gratuité à l'Abbatale, pour la visite du parcours de découverte. A l'heure actuelle, seuls 178 citoyens ont profité de cette offre. Nous accueillons donc volontiers les plus de 10'000 citoyens qui n'ont pas encore découvert les trésors de ce lieu emblématique de leur ville.

Du côté de la religion et de la spiritualité

Pour les pèlerins qui ne souhaitent pas visiter à proprement parler l'Abbatale mais plutôt se recueillir dans l'église, plusieurs temps de prière sont organisés par la fraternité œcuménique. Une célébration religieuse a lieu chaque jeudi soir à 18h15, le troisième samedi de chaque mois, également à 18h15, et cinq dimanches par année pour des fêtes religieuses importantes comme la célébration œcuménique de Carême ou la messe de saint Barnabé, par exemple.

La fraternité œcuménique accueille volontiers les pèlerins lors de ces offices gratuits. Tout comme elle les avait accueillis lors de la dépose de la pétition.

De façon plus générale, pour le recueillement, nous profitons de rappeler que l'église paroissiale (temple) juste à côté de l'Abbatale, ainsi que l'église catholique, qui se situe à la Rue Guillermaux, sont ouvertes tous les jours et donc accessibles aux pèlerins en recherche d'un temps de spiritualité.

Informations et contact :

Anne-Gaëlle Villet, anne-gaelle.villet@abbatale.ch, 026 662 67 05